

Service Environnement

Grenoble, le 29 avril 2024

Le préfet
à
Office National des Forêts
2 Zone Industrielle Chartreuse Guiers
38380 Entre-Deux-Guiers

Affaire suivie par : Christophe NICOUD

EB.

Objet :

- Commune : Coublevie - Voiron
- Pétitionnaire : Office National des Forêts
- Travaux : Entretien du boisement de la ripisylve
- Rubrique : 3150
- N° IOTA : 38-2024-0100042265
- Accord sur dossier de déclaration

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Entretien du boisement de la ripisylve
Communes de Coublevie et Voiron**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier au guichet unique : 21 mars 2024, complété le 08 avril 2024 ;
Numéro d'enregistrement au guichet unique : 38-2024-0100042265


pour lequel un récépissé de dépôt de dossier de déclaration vous a été délivré en date du 17 avril 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées aux mairies où se situent les travaux pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairies, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours gracieux prolonge de deux mois le délai mentionné.

Pour le préfet de l'Isère et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Par subdélégation, la cheffe du service environnement

 Pour la Chef de Service Environnement

Pascale BOULARAND
Clémentine BLIGNY

Copie de la lettre transmise pour information à

↳ Monsieur le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (sd38@ofb.gouv.fr)